

DESCRIPTION DES ELEMENTS DU DEVIS DE RACCORDEMENT MT D'UNE CABINE PRIVEE

Ce devis est établi étant entendu que la cabine est déjà construite par le client suivant la procédure définie sur la fiche de renseignement MT.

Le point n°1 : FOURNITURES

Il s'agit des matériels que le client doit mettre à disposition pour son raccordement. Leurs spécifications techniques dépendent du type de réseau auquel se fait le raccordement (aérien ou souterrain) et le niveau de tension. Les couts affichés dans le devis sont les indicatifs et n'engage pas la SNEL.

Les fournitures sont composées entre autre de :

1.1. Pour le réseau sous terrain

- Câble souterrain MT, qui doit être de même nature que celui du réseau existant pour assurer la continuité, sa longueur est déterminé en partant du point de jonction passant par la nouvelle cabine en coupure artère.
- Boite de jonction pour faire les jonctions entre Lancien câble et le nouveau câble posé ;
- Boites terminales confectionnées en bout de câble posé pour raccorder la nouvelle cabine ;
- Filet avertisseur posé au-dessus du câble pour permettre de le repérer facilement lors de futures travaux des fouilles

1.2. Réseau aérien : à câble réassemblé avec porteur ou autoporteur

- le câble MT torsadé pour le réseau aérien de même nature que celui existant ;
- les poteaux avec armements ;
- les boites de jonction pour faire la continuité du circuit ;
- les boites terminales pour le raccordement du nouveau câble dans la cabine

1.3. Réseau Aérien : à conducteur nu

- Conducteur nu pour réseau aérien non isolé ;
- Poteaux avec isolateurs rigides ou chaîne d'isolateurs ;
- Parafoudre pour protéger la ligne contre les coups de foudre ;
- Câble souterrain ;
- Sectionneur extérieurs (éventuels)

Le point n°2 : PRESTATIONS

Elles comprennent le coût de la main d'œuvre et autres frais indispensables pour l'exécution des travaux par la SNEL.

Le point n°3 : TRANSPORT ET ENGINS SPECIAUX

Sont les frais de transport et manutention par des engins utilisés par la SNEL pour faciliter l'exécution des travaux spécifiques (Camion grue, nacelle...). Les frais d'utilisation des appareils et équipement de mesurer d'isolement des équipements électromécaniques, de montée en tension et réglage des protections.

Ces frais sont évalués à 0.0251 fois les coûts estimatifs des fournitures et prestations.

Le point n°4 : FRAIS D'ETUDES ET DIVERS

Les frais d'études sont les frais administratifs qui servent aux :

- Etudes d'ingénierie ;
- Manœuvres d'exploitation ;
- Suivis de travaux ;
- Réception des équipements ;
- Réglage des protections ;
- Mises en service des installations.

Ces frais sont évalués à 0.05 fois des coûts estimatifs des fournitures et prestations.

Le point n°5 : ENERGIE NON DISTRIBUEE

Sont le frais de manque à gagner enregistré par la SNEL pendant les travaux de raccordement nécessitant la mise hors service d'une partie du réseau. Ces frais sont nuls au cas ou toutes les cabines ont été secourues.

Le point n°6 : TVA (Taxe sur la valeur ajoutée)

La SNEL prélève pour l'Etat congolais les taxes sur la valeur ajoutée (TVA) de :

- Prestation SNEL (Confection de boites de jonctions et terminales) ;
- Le transport et engins spéciaux.